

**Discours de remise du « Prix Fondation Auschwitz »
Bruxelles, 28 novembre 2023**

Bonsoir à toutes et à tous,

Et merci aux membres de la Fondation de faire à vos lauréats l'honneur d'une telle cérémonie !

Il est réjouissant de voir que la fondation confirme son désir de récompenser ou d'encourager des recherches portant sur l'histoire du génocide commis en 1994 contre les Tutsi du Rwanda. Il est plus satisfaisant encore de constater qu'un tel accueil est réservé à une thèse se consacrant aux crimes, mais aussi à la parole des génocidaires – et plus particulièrement encore, des femmes génocidaires.

Je tiens également à remercier les évaluateurs ou évaluatrices de ce travail, qui l'ont peut-être abordé depuis une discipline différente de la mienne, l'anthropologie sociale. Cette thèse, parce qu'elle est la somme d'une multitude d'expérimentations, s'appuie sur un matériau hétérogène exigeant du lecteur autant d'ouverture d'esprit que d'attention. Je vous suis d'autant plus reconnaissante qu'elle est longue et qu'elle oblige le lecteur à partager l'inconfort de se plonger dans une matière pétrie par la violence génocidaire. S'immerger dans la thèse, emprunter tous les détours de ma démonstration, constitue j'en suis consciente une épreuve.

Ce travail s'attache à décrire les modalités de participation des femmes au génocide, autant que les conditions d'élaboration d'une mémoire du génocide en prison. Volontairement, je ne dissocie jamais l'étude de la participation du contexte dans lequel cette étude a eu lieu. En effet, cette association porte en elle l'évolution de cette recherche et de ses objectifs. Alors qu'elle était partie pour se concentrer sur la criminalité génocidaire féminine, la thèse aborde finalement celle-ci à travers la question beaucoup plus large de sa judiciarisation, de sa pénalisation et de sa mémoire. Pour pouvoir traiter cette criminalité féminine, il m'a fallu opérer un déplacement – de l'histoire du génocide à l'anthropologie de la violence et de la mémoire. J'ai également dû faire un important travail de contextualisation, nécessitant lui-même de recourir à de multiples outils et dispositifs, au premier rang desquels : le cinéma, qui a ici remplacé l'observation participante ; l'entretien ; l'enquête par questionnaire ; l'archive et la cartographie.

Dans ce contexte un peu particulier de remise de prix, et parce que la fin de la thèse constitue pour moi une occasion d'enfin verbaliser certains des questionnements brassés durant toutes les années de sa réalisation (je précise qu'il en aura fallu douze, au total !), je voudrais rendre un hommage appuyé à José Kagabo. Historien d'origine rwandaise condamné à l'exil en 1973, José Kagabo était enseignant à Paris à l'École des hautes études en sciences sociales lorsque j'y ai fait ma première inscription en Master. C'est dans son séminaire que d'une façon ou d'une autre cette thèse a été conçue, et c'est sur son invitation que pour la première fois je me suis rendue au Rwanda en 2008. Il est décédé en 2015, donc même bien avant que je n'entame la rédaction de ce travail.

Si je souhaite rendre hommage à José Kagabo aujourd'hui, c'est parce que ce prix me permet d'exprimer publiquement mon espoir de ne pas l'avoir trahi en faisant le choix de travailler avec les génocidaires et de faire entendre leurs voix, dans le film puis dans la thèse. C'est une question que malheureusement je n'aurai jamais pu lui poser.

Je voudrais vous lire un extrait de l'article saisissant qu'il a publié en 1995 dans la revue Les temps modernes. Intitulé « Après le génocide, notes de voyage », cet article a été rédigé comme son auteur le dit lui-même sur un ton « très personnel », avec toute sa subjectivité d'exilé retourné au Rwanda dès le mois d'août 1994. Dans le passage que j'ai choisi, il pose pour la première fois dans le champ académique la question sans doute encore non résolue de la hiérarchisation des responsabilités des génocidaires. Il écrit :

« La seule question qui me paraît se poser, c'est la difficulté de faire la part des choses entre les grands coupables et les petits coupables. Les grands coupables – si on reste dans la logique des analyses occidentales, de la rationalité –, sont ceux qui ont pensé le génocide, qui l'ont organisé, etc. Mais quand on examine la manière dont les petits coupables l'ont exécuté alors là, il n'y a plus de théorie de la grande et de la petite culpabilité qui tienne. Quand je pense à Claver qu'on a traîné des jours dans la rue, en le rouant de coups..., je me dis bien que dans les mots d'ordre donnés par les penseurs du génocide, il n'y avait pas de mode d'emploi. La personne qui a pensé à faire un barrage de son corps nu et mutilé, il a trouvé ça tout seul, on ne lui a pas dit de le faire. // Est-ce qu'on juge seulement l'esprit d'organisation, ou aussi le raffinement dans l'exécution ? »

Ces mots disent avec une simplicité nue la difficulté d'étudier le projet génocidaire – en dehors de tous les problèmes que peuvent poser la politisation ou la moralisation d'une telle recherche, et en dehors des difficultés méthodologiques et épistémologiques d'enquêter sur les violences extrêmes. J'y lis aussi pour ma part la peur pour José Kagabo, dont la famille et la belle-famille ont été décimées en 1994, de voir l'étude de la criminalité génocidaire se normaliser.

Ce soir, et tandis que bientôt seront commémorés les trente ans du génocide, je voudrais rappeler la nécessité de convoquer la parole des exécutants des massacres pour écrire son histoire. Mais aussi, je voudrais rappeler l'importance de tenir compte du coût de ce processus de normalisation pour de nombreux acteurs, qu'ils appartiennent ou non au monde de la recherche. Ce n'est qu'à cette condition me semble-t-il qu'il devient possible de revenir sur l'expérience des femmes autrices de violences, et d'accepter que l'inventivité meurtrière peut aussi cacher dans certains cas des causes différentes de l'idéologie ou de la haine – comme l'ont montré les deux monographies que j'ai consacrées à l'infanticide génocidaire.

Violaine Baraduc